

Les éco-entreprises

Un tissu d'éco-entreprises françaises s'est développé en France, essentiellement à compter des années 70, pour répondre aux demandes environnementales des collectivités locales, des entreprises ou des ménages, suscitées par les politiques publiques de l'environnement. Grands groupes multinationaux ou PME spécialisées, leur typologie, leurs marchés, leurs atouts et leurs attentes.

par Marc Aviam et Nicolas Riedinger,

Ingénieurs à la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), MEDD

Historique des éco-industries/éco-entreprises

La notion d'industrie de l'environnement est apparue dans les années 70, avec la création d'administrations de l'environnement dans les pays développés. Mais des activités prises en compte aujourd'hui au titre de « l'industrie de l'environnement » sont en fait apparues dès avant la révolution industrielle. Dominique Drouet, dans son ouvrage sur l'industrie de l'environnement, indique, citant Bertolini, que « les couches aisées de la population parisienne font

appel dès le XV^e siècle à des balayeurs et à des charretiers rémunérés pour respecter les ordonnances royales de nettoyage » (1). Il souligne aussi que « pendant la période pré-industrielle, les techniques mises en œuvre relèvent des bioprocédés naturels - épanchages, fermentations, enfouissements... - et du brûlage ». Il fait référence « à la mise sur le marché, en 1810, d'une « fosse mobile inodore » permettant de séparer les déjections liquides et solides ». Il précise que quatre-vingts villes anglaises se sont équipées d'incinérateurs de déchets dès 1889 et rappelle que l'Association générale des hygié-

nistes et techniciens municipaux (AGHTM) a été créée en France en 1905.

Les premières éco-entreprises en France, la Lyonnaise des Eaux et la Compagnie générale des Eaux, ont été créées au XIX^e siècle. Dès 1860, la CGE a été chargée de l'exploitation de services de distribution d'eau de la région parisienne. C'est dans

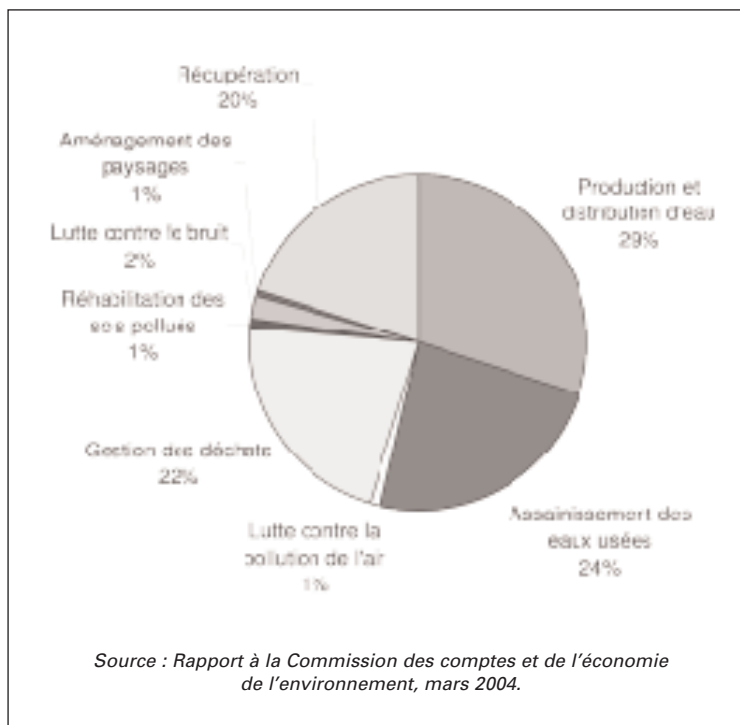
ce domaine, ainsi que dans ceux de l'électricité, du gaz et des déchets, que les deux groupes ont parallèlement et progressivement développé leurs activités auprès des municipalités françaises. Les nationalisations d'après-guerre les ont recentrées sur les métiers de l'eau et de la pro-

Les contraintes environnementales imposées par la réglementation ont poussé à la création d'entreprises agissant à titre principal dans le domaine de « l'environnement ». La réglementation demeure un moteur essentiel de ce processus.

prété. Ces entreprises se sont depuis considérablement développées, diversifiées et internationalisées, au point de figurer aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans leurs domaines.

Les contraintes environnementales imposées par la réglementation ont poussé à la création d'entreprises agissant à titre principal dans le domaine de « l'environnement ». La réglementation demeure un moteur essentiel de ce processus. Leur développement et leur élargissement se sont cependant également intensifiés avec l'introduction de la tarification environnementale dans les domaines de l'eau et des déchets, ainsi que des redevances et des taxes environnementales à partir de 1964.

Les premiers salons spécialisés, Envi-tech en Allemagne et Pollutec en France, ont contribué à accroître la visibilité de ce secteur d'activités. Les activités éco-industrielles se sont institutionnalisées et mondialisées. Aux contours plutôt vagues à l'origine, elles sont aujourd'hui définies par le Service statistique de la Commission européenne (Eurostat) et l'OCDE comme les « activités qui produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux



Répartition du chiffre d'affaires des éco-entreprises par domaine en 2001.

tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes ».

L'activité des éco-entreprises

Les éco-entreprises regroupent des entreprises extrêmement diverses ; elles sont actives dans des domaines de protection de l'environnement : air, déchets, eau, sites et sols pollués, bruit, énergies renouvelables, etc. En 2001, leur chiffre d'affaires total s'élevait à 28 Md€.

Au sein de chaque domaine, les éco-entreprises se distinguent en outre par la catégorie de prestations qu'elles effectuent : services de gestion des pollutions (déchets, eaux usées), ingénierie, conseil, fabrication de produits industriels, installation d'équipements, prestations de recherche. Globalement, le chiffre d'affaires des éco-entreprises peut se décomposer de la manière suivante :

- ✓ 16,3 Md€ pour les services environnementaux, soit 1,4 % de l'ensemble des services ;
- ✓ 5,6 Md€ pour la récupération ;
- ✓ 4,4 Md€ pour les éco-activités du secteur du BTP, ce qui représente 2,7 % des activités du secteur ;

✓ 1,4 Md€ pour la fabrication de biens d'équipement pour l'environnement, soit 0,9 % du total de la fabrication de biens d'équipement.

Parmi les 316 000 emplois liés à l'environnement en 2002, 182 000, soit 58 %, étaient concentrés dans des éco-entreprises.

Les marchés des éco-entreprises

La clientèle française des éco-entreprises

L'examen de la clientèle française des éco-entreprises révèle un poids élevé du secteur public, et plus précisément des collectivités locales (2). Celles-ci constituent en effet leur second client avec 37 % du chiffre d'affaires, derrière l'industrie manufacturière (45 %). Ce poids élevé des collectivités locales s'explique essentiellement par le fait qu'elles délèguent souvent la gestion des eaux usées et/ou des ordures ménagères dont elles ont la charge.

Il faut néanmoins nuancer selon les secteurs d'activité : les industries réalisent une plus grande part de leur chiffre d'affaires (63 %) avec d'autres

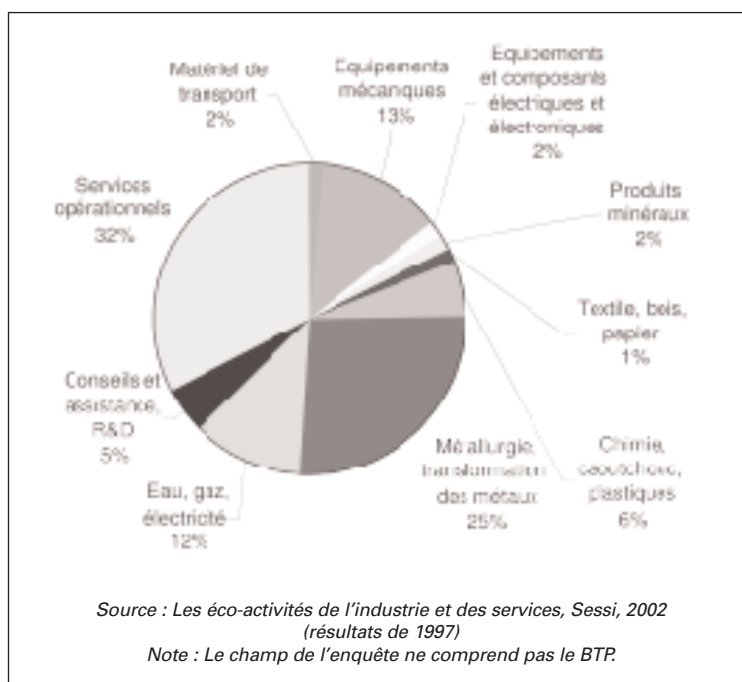
industries. On trouve notamment dans ces transactions entre industries la fourniture et l'installation des équipements anti-pollution des industries polluantes. Pour les services, la répartition de la clientèle entre industries et collectivités locales s'inverse : les services de traitement des pollutions offrent leur savoir-faire pour le traitement des pollutions émises tant par les activités de production économiques que par l'activité de consommation des ménages. Le portrait ainsi tracé serait sans doute différent si l'on incluait les entreprises du BTP qui réalisent les réseaux d'as-

L'examen de la clientèle française des éco-entreprises révèle un poids élevé du secteur public, et plus précisément des collectivités locales.

sainissement, construisent les UIOM (usines d'incinération des ordures ménagères) ou les stations d'épuration des eaux. Par ailleurs, la taille des entreprises influe sur le type de clientèle, les petites entreprises apparaissant relativement peu présentes sur les marchés publics.

Les marchés étrangers

Tous les segments de marchés éco-industriels ne sont pas exportateurs (BTP, aménagement des paysages, etc.). Selon la note de conjoncture des éco-entreprises (2^e



Répartition du chiffre d'affaires des éco-activités selon l'activité principale des entreprises en 1997.

semestre 2003) les trois principaux secteurs exportateurs étaient, en 2001 : la récupération (1 450 millions d'euros), suivie de l'assainissement de l'eau (526) et de la gestion des déchets (141). Les secteurs de la lutte contre la pollution de l'air et de la distribution de l'eau sont également exportateurs, à des échelles plus modestes.

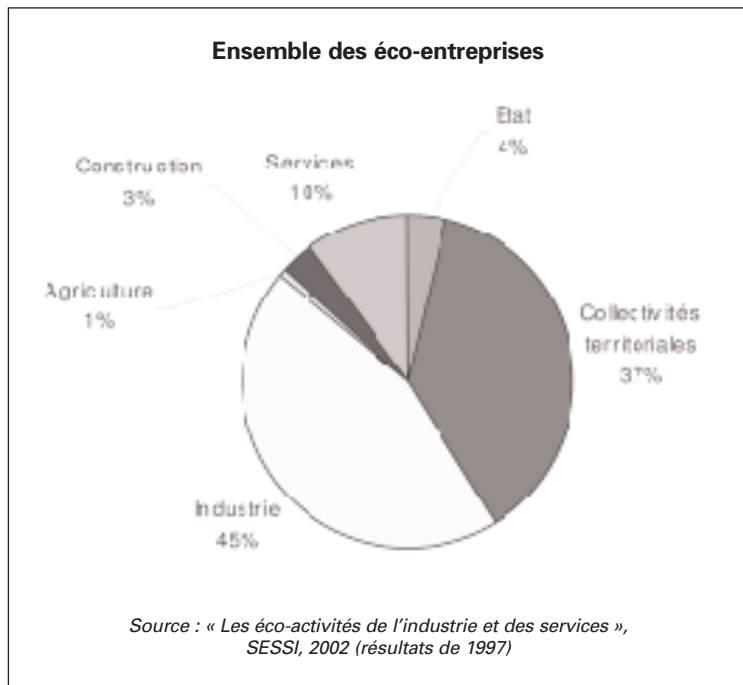
En 1997, selon l'étude précitée du Sessi, les exportations représentaient 14,9 % du chiffre d'affaires des éco-entreprises françaises se répartissant entre l'Union européenne (10,7 %) et le reste du monde (4,2 %). Elles sont très concentrées dans l'industrie manufacturière où le taux d'exportation des éco-entreprises s'élève à 28 % contre 2 % pour celles des services. Dans ce dernier grand secteur d'activité, on doit distinguer les entreprises d'ingénierie, conseils et études qui exportent 11 % de leur production. Par ailleurs, d'importants investissements directs à l'étranger ont été réalisés par des groupes français, notamment en matière d'exploitation de services (déchets, eau usées). Ainsi, certains grands groupes réalisent plus de la moitié de leur activité hors de France.

Selon une étude de l'Ademe, les éco-entreprises françaises occupent globalement une place honorable à l'international (4^e rang mondial) et les moyens qu'elles mobilisent sur les marchés extérieurs apparaissent conséquents.

Selon une étude de l'Ademe, les éco-entreprises françaises occupent globalement une place honorable à l'international (4^e rang mondial) et les moyens qu'elles mobilisent sur les marchés extérieurs apparaissent conséquents (environ 30 % de leur potentiel total, si l'on tient compte des exportations et de la production hors France) (3). Cette bonne performance d'ensemble masque des situations très contrastées. Le *leadership* en matière de prestations d'exploitation de certains services (eau, déchets) contraste avec

des positions beaucoup moins brillantes, voire mauvaises, eu égard au poids global de l'économie française, sur des segments importants des marchés d'ingénierie et d'études, d'exportation de technologies et de ventes de produits industriels. Enfin, l'éclatement du tissu français de PME indépendantes est souligné : qu'il s'agisse d'entreprises industrielles ou de sociétés intervenant dans le domaine des études, du conseil et de l'ingénierie, un nombre restreint de firmes a une présence significative à l'international.

Cette présence à l'international reste géographiquement très concentrée sur l'Union européenne qui représente



La répartition de la clientèle française des éco-entreprises en 1997.

	Gestion des pollutions			Gestion des ressources			Total		
	En Mio d'euros	En % du PIB	En euros par habitant	En Mio d'euros	En % du PIB	En euros par habitant	En Mio d'euros	En % du PIB	En euros par habitant
Belgique	2 400	1,0	200	2 380	1,0	200	4 770	2,0	400
Danemark	5 400	3,2	940	1 220	0,7	190	6 630	3,9	1 130
Allemagne	41 190	2,1	500	15 510	0,8	200	56 710	2,9	690
Grèce	1 040	0,9	90	850	0,7	90	1 900	1,6	190
Espagne	5 530	1,0	150	2 510	0,4	80	8 030	1,4	230
France	22 330	1,7	370	15 660	1,2	270	37 990	2,8	650
Irlande	530	0,6	270	250	0,3	160	790	0,9	430
Italie	10 700	1,0	190	5 280	0,5	90	15 980	1,4	280
Luxembourg	160	0,9	500	110	0,6	250	280	1,5	750
Pays-Bas	7 170	1,9	450	2 440	0,7	130	9 610	2,6	570
Autriche	8 270	4,2	980	620	0,3	120	8 900	4,5	1 100
Portugal	920	0,9	100	830	0,8	100	1 750	1,6	200
Finlande	1 790	1,5	390	310	0,3	60	2 100	1,7	440
Suède	2 620	1,2	340	690	0,3	110	3 310	1,5	450
Royaume-Uni	17 090	1,3	290	7 390	0,5	120	24 470	1,8	410
UE-15	127 140	1,6	340	56 070	0,7	150	183 220	2,3	490

Source : Etude de Ecotec Research & Consulting Limited (avril 2002).

Le chiffre d'affaires des éco-activités dans les pays de l'UE en 1999.

La définition des éco-activités utilisée est la définition européenne qui est aussi celle retenue pour le champ de la note de conjoncture.

Les dépenses environnementales ont été prises comme approximation du chiffre d'affaires des éco-activités.

En conséquence, les éco-activités menées par le secteur public et en interne par les entreprises sont incluses dans ces chiffres, tandis que la note de conjoncture ne s'intéresse qu'aux éco-entreprises.

plus de la moitié des débouchés actuels de l'offre française. Une étude récente compare les chiffres d'affaires des éco-activités dans les différents pays de l'Union européenne (cf. tableau) (4). Avec 57 milliards d'euros en 1999, le marché allemand apparaît comme le plus gros marché. Le marché français représente, quant à lui, 38 milliards, soit 21 % du marché de l'Union. Il est bien supérieur à celui de l'Italie (16 milliards)

ou du Royaume-Uni (24 milliards).

Lorsqu'on rapporte les dépenses totales aux dépenses par habitant, ce sont le Danemark et l'Autriche qui consacrent le plus de revenus à la protection de leur environnement. La France présente la particularité d'être le pays de l'Union où

les dépenses de gestion des ressources sont les plus importantes. Ceci est essentiellement dû à la taille des dépenses pour la récupération. Les deux plus gros marchés de l'environnement dans l'Union européenne sont, à quasi égalité, celui du traitement des eaux usées et celui de la gestion des déchets (un peu moins de 50 milliards d'euros chacun).

Les deux plus gros marchés de l'environnement dans l'Union européenne sont, à quasi égalité, celui du traitement des eaux usées et celui de la gestion des déchets (un peu moins de 50 milliards d'euros chacun).

déchets (un peu moins de 50 milliards d'euros chacun). Environ 30 % du marché global correspond à des dépenses en capital, avec une possible sous-évaluation de celles-ci.

Une typologie des petites et moyennes éco-entreprises

Les éco-PME méritent un examen spécifique, de nature structurelle, car elles ont une place à part au sein des éco-entreprises françaises, à un double titre : ancrées dans le territoire national, même si une part d'entre elles sont présentes à l'international, elles ne vivent pas les mêmes réalités économiques que les plus grandes éco-entreprises et ne partagent pas les mêmes perspectives de développement ; elles font partie de la famille des PME mais s'en distinguent : partageant une partie de leurs problèmes, en particulier de financement, elles sont confrontées à des problèmes spécifiques, liés à la nature de leurs activités, d'adaptation constante au dispositif légal en matière d'environnement. Plus jeunes et plus grandes que les autres PME, elles sont

à 70 % des entreprises de services.

Une enquête conjointe du ministère de l'Environnement, du Secrétariat d'Etat à l'Industrie et de l'Ademe, réalisée en 1998, a porté sur l'analyse structurelle, économique et stratégique du tissu des PME françaises dont l'activité s'exerce,

pour une part significative, dans le champ de l'environnement (5). L'enquête a fait apparaître que le secteur était jeune : près d'une entreprise sur deux n'avait pas plus de dix ans. La fin des années 80 et le début des années 90 ont été marqués par une vague de créations liée à la relance des politiques de l'environnement en France et en Europe (Plan national pour l'environnement, V^e programme-cadre...) alors que les premiers bureaux d'études spécialisés dans l'environnement sont apparus dès les années 70. L'activité éco-industrielle résulte majoritairement d'une création d'entreprise (trois quarts des entreprises de protection de la nature et des paysages), 40 % ayant fait le choix de la diversification. Deux secteurs d'activités prédominant : les déchets (63 % des entreprises travaillaient dans la collecte et le traitement des déchets et/ou la

Plus jeunes et plus grandes que les autres PME, les éco-PME sont à 70 % des entreprises de services.

récupération et le recyclage) et l'eau (47 % des entreprises ayant une activité dans l'assainissement/épuration et/ou l'eau potable). Les PME sont majoritairement des prestataires de services : 37 % des entreprises avaient des activités d'audit, conseil et études et 35 % d'ingénierie.

En termes de géographie éco-industrielle, deux régions se détachent : l'Ile-de-France, avec 30 % des petites éco-entreprises et Rhône-Alpes, qui en regroupait 14 %. Elles étaient suivies des régions Paca, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Pays-de-Loire et Midi-Pyrénées, qui concentraient chacune entre 4,5 et 6 % des PME éco-industrielles, l'Alsace apparaissant « sur-représentée » par comparaison à la répartition régionale de l'ensemble des entreprises. Près de 4 PME sur 10 sont des filiales de groupes : les deux tiers d'entre elles ont un effectif de plus de 100 salariés ; elles sont situées à près de 50 % en Ile-de-France. Leur appartenance à un groupe apparaît souvent comme un facteur de développement. Leurs clients et fournisseurs sont majoritairement localisés sur le territoire national, dont les trois quarts dans leur région, mais 6 sur

10 ont une partie de leurs principaux clients dans le reste de la France. 38 % des PME avaient une partie de leur clientèle principale dans les pays de l'Union européenne.

L'enquête a montré que des points clés paraissent structurer l'ensemble des éco-PME, parmi lesquels les perspectives de progression du chiffre d'affaires éco-industriel et la priorité accordée ou non à l'innovation sont discriminants et dessinent, en forme de réaction, quatre types d'éco-entreprises aux caractéristiques, stratégies et attentes différenciées :

✓ les « leaders innovantes » : près de 35 % des PME se caractérisent par un effort d'innovation et de R&D, dont elles estiment qu'il contribuera à une croissance de leur chiffre d'affaires, notamment à l'exportation ; souvent filiales de groupes et engagées dans des

réseaux et partenariats (R&D, marketing), ces entreprises déposent des brevets et coopèrent avec les pouvoirs publics ; l'international et la constitution d'une offre intégrée font partie de leurs axes stratégiques ; elles développent davantage d'activités dans les secteurs de la lutte

contre la pollution de l'air et de la gestion des déchets ; elles s'estiment solides sur la qualité des produits, les technologies utilisées et leurs capacités d'innovation ;

✓ les « matures performantes » : représentant de l'ordre de 17 % des PME de l'échantillon, elles se caractérisent par des perspectives significatives de progression de chiffres d'affaires mais une faible propension à l'innovation ; souvent placées sur des marchés de niche, elles font preuve d'une souplesse de fonctionnement ; elles sont nombreuses dans les secteurs de l'assainissement, de l'alimentation en eau et de la récupération mais sont sous-représentées dans le

Les perspectives de progression du chiffre d'affaires éco-industriel et la priorité accordée ou non à l'innovation dessinent, en forme de réaction, quatre types d'éco-entreprises aux caractéristiques, stratégies et attentes différenciées.

✓ les « spécialistes techno » : représentant près de 25 % des éco-PME, ces entreprises se différencient par la focalisation de leurs priorités sur l'innovation et les nouvelles technologies et par leur peu d'optimisme sur l'évolution de leur chiffre d'affaires à court terme : ces PME ambi-

tionnent de forger les techniques « d'après-demain » et misent sur la formation ; ce sont essentiellement des entreprises indépendantes, fortement spécialisées sur les activités industrielles comme l'instrumentation, la mesure et le contrôle ; elles sont caractérisées par l'importance de leur clientèle principale dans le reste de l'Europe ;

✓ les « locales fragilisées » : représentant 25 % des PME enquêtées, elles ont un profil marqué ; ce sont des entreprises indépendantes, centrées sur des marchés régionaux qui font face à une concurrence trop intense pour leurs moyens commerciaux ; elles n'expriment pas d'attentes spécifiques et placent leur confiance dans la proximité qu'elles ont avec leur clientèle ; elles sont proportionnellement plus représentées dans l'assainissement et l'alimentation en eau, la récupération et la protection de la nature ; elles mettent peu d'espoir dans l'internationalisation de leurs marchés.

Les attentes des acteurs vis-à-vis des pouvoirs publics

Une enquête récente a fait le point sur les besoins et les

souhaits exprimés par les éco-entreprises (6). Elle met en lumière, au-delà de certaines préoccupations partagées avec les autres secteurs, certaines attentes spécifiques ou, du moins, particulièrement présentes chez les éco-entrepreneurs :

✓ les éco-entreprises souhaitent, dans leur ensemble, une orientation plus claire et surtout plus stable de la politique environnementale ; elles demandent en particulier une transposition plus rapide des directives européennes et un durcissement dans l'application des législations françaises à travers un pouvoir renforcé et étendu des Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;

✓ elles voudraient voir, notamment, les critères d'attribution des marchés publics évoluer vers le « mieux disant », plus favorable à leur développement en termes de qualité et d'innovation ; les plus petites d'entre elles, qui travaillent en sous-traitance dans le cadre de ces marchés, souhaitent un lien plus direct avec le client public par une séparation des lots sur les appels d'offres publics ; les éco-entreprises déplorent par ailleurs les retards de paiement ;

✓ les petites et moyennes éco-entreprises, peu structurées à

l'export, souhaiteraient un accompagnement sur les marchés étrangers ;

✓ les éco-entreprises jugent l'information sur les aides publiques insuffisante et les dossiers à monter trop complexes ;

✓ enfin, la question de la représentation du secteur pose aussi problème : il n'existe aucune fédération regroupant l'ensemble des activités concernées, ni de projets dans ce sens.

Notes

(1) Drouet Dominique, « L'industrie de l'environnement en France », Armand Colin/Masson, collection U, série « Economie », 1997.

(2) Sessi, « Les éco-activités de l'industrie et des services », La Documentation française, collection « Référence », série « Chiffres clés », 2002.

(3) Ademe, « Plan export des éco-entreprises », 2002.

(4) Ecotec Research & Consulting Limited, « Analysis of the EU Eco-Industries, their Employment and Export Potential », rapport à la Commission européenne, avril 2002.

(5) Centre régional d'observation du commerce, de l'Industrie et des services de la CCI de Paris, « Les PME éco-industrielles en France », étude réalisée pour le ministère de l'Environnement, l'Ademe et la

DARPMI, avec le concours de BIPE Conseil, 1998.

(6) Planistat France, « Panorama des éco-entreprises », étude réalisée pour la Digitip, 2003.